

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASES 108G Subvention (43.900 euros) et convention avec l'association Afrique Avenir (4e)

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3211-1, L3411 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association Afrique Avenir (4e) et de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association Afrique Avenir, 22 rue des Archives 75004 Paris, une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 43.900 euros est attribuée à l'association Afrique Avenir (SIMPA 143643- dossier 2017_ 05380).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20421, rubrique 42, ligne DE34019 du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2017 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO